Se soigner coûte de plus en plus cher : faut-il y renoncer ?

NON bien sûr !

Mais il faut comprendre pourquoi

Et comment réagir

Les augmentations sont surtout dues au dépassement d'honoraires.

C'est quoi un dépassement d'honoraires ?

C'est tout ce qui dépasse le tarif officiel fixé par la Sécurité sociale.

Le montant dépend surtout du secteur du médecin :

- **Secteur 1** : très rarement de dépassements, prix faible
- **Secteur 2 avec OPTAM**: dépassements encadrés, prix modéré
- **Secteur 2 sans OPTAM : dépassements libres, prix élevé**
- **Secteur 3** : tarifs libres, prix très élevé

Le dépassement est le plus **souvent à votre charge**
Car l'assurance maladie **ne rembourse pas** les dépassements d'honoraires

Or, les dépassements d'honoraires explosent : que faire ?

D'abord comprendre et se renseigner avant de consulter un médecin généraliste ou spécialiste.
Donc se renseigner à l'avance par téléphone sur Améli, ou sur Doctolib et choisir en priorité un médecin de secteur 1.

Le médecin doit afficher et informer clairement ses honoraires.
Vous avez le droit de connaître les tarifs de chaque acte médical, et ce que vous aurez à payer avant votre rendez-vous.
Vous pouvez demander un devis.

Refuser les dépassements d'honoraires est un droit.

Sans animosité, faire comprendre avant la consultation que vous refusez de payer le dépassement et que vous savez que c'est votre droit. Demander à être dirigé.e vers un professionnel conventionné qui ne pratique pas les dépassements.
En cas d'urgence vitale vous n'avez pas le choix…
Mais vous pouvez demander si tel médecin qui pratique usuellement les dépassements accepte de ne pas le faire pour votre situation.